

Resp. client:
N° commande:
N° client:
Pers.cont.:
Tél.: -
Fax: -
GSM: -
e-mail: mobilizz.hay@gmail.com

ProKo.: LS01
N° rapport : 5381060
N° rapp. prov.:
Date: 17/03/2020



Organisme de contrôle a.s.b.l.

Client / Mandant :
COGNIAUX VALERIE
RUE DU RIVAGE 9A
4190 WERBOMONT

Département: ELE

RAPPORT DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BT DE RACCORDEMENT DEFINITIF ou RESIDENTIEL
(exécuté sous l'accréditation BELAC suivant procédure interne QPRO/ELE/001, §7.3)

GENERALITES

Appareil/Install. ID:	Type d'installation: existante	Type de locaux: GITE
Lieu de contrôle:	COGNIAUX VALERIE RUE DU BROUXT 10 WERBOMONT 4190	
Type de contrôle:	visite de contrôle	Selon RGIE Art. 86/271
Date du contrôle:	17/03/2020 Contrôle suivant dans 60 mois, ou avant le 31/03/2025	Contrôleur: TRIBOLET JEAN-PAUL
Propriété de:	-COGNIAUX VALERIE	
Installateur:	-DONNEAUX ETIENNE	
T.V.A.:	- Carte-ID : -	Délivré à: - Date: -

DESCRIPTION

EAN n°:	N° compteur: -578962	Index I: -	Index II: -
Raccordement:	réseau souterrain au aérien	Fourreau: placé	Plaque d'Isolat.: présente
Tension de serv.:	3 x 400V + N	Protection max.: 40A	Protection princ.: 20A
Liaison comptage-coffre de repart.:	type câble: VFVB	nombre conduct.: 4	Interr.: aut. GRD
Câble de raccordement au réseau:	type câble: EVAVB	nombre conduct.: 4	section: 6 mm ²
Electrode de terre:	type: PIQUETS	section: 16 mm ²	section: 10 mm ²
Interrupteur Diff.:	Général: 4p 40A/300mA	est plombé: en ordre	Diff. Supplém.: 4p 40A/30mA
Fonct. bouton d'essai:	en ordre	boucle de défaut: en ordre	Résist. d'isolem. général: 10 MΩ
Installation exécutée conformément aux schémas:	en ordre		Etat du matériel électrique: en ordre
Protection contre les chocs électriques:	contact direct : en ordre		contact indirect: en ordre
Continuité PE et liaison équipotential:	en ordre		Matériel fixe et mobile: en ordre
Description – appareils :	■ voir les schémas en annexe ■ schéma unifilaire et schéma de position ont été signés pour approbation		
Ne sont pas encore placés:	<input type="checkbox"/> cuisine <input type="checkbox"/> salle de bains <input type="checkbox"/> chauffage central <input type="checkbox"/> compteur de gaz <input type="checkbox"/> compteur d'eau <input type="checkbox"/> luminaires		
Ne sont pas encore raccordé:	liaison équipotentielle <input type="checkbox"/> principale <input type="checkbox"/> supplémentaire		
Nombre de tableaux:	1	Nombre de circuits terminaux:	11

CONSTATATIONS - Note (N) - Remarque (O) - Infraction (I) – les numéros réfèrent aux infractions standardisées

- N 1. Sauf stipulation contraire, les appareils et machines raccordés à l'installation fixe, ne font pas partie de l'inspection.
2. Le présent contrôle porte sur les parties aisément accessibles et visibles de l'installation et exclu les parties cachées tel que les cloisons, les faux-plafonds, etc.
3. Lors d'un contrôle "vente d'une habitation" selon RGIE art 276bis, le vendeur et l'acheteur doivent respecter des obligations. En lisez plus par ce lien : https://www.ocb.be/documenten/2018/note_information_vente_habitation.pdf

CONCLUSION

L'installation est conforme aux prescriptions mentionnées. L'installation peut rester en service.

L'installation doit être contrôlée au plus tard à la date mentionnée ici dessus, comme prévu par l'art. 271 du RGIE, ainsi qu'avant toute mise en service d'une modification importante ou d'une extension notable, exécutées avant cette date.

Pour le Directeur Technique,



Ir. G. Croes